



## Divorce au Cabo Verde: Inscription dans le registre suisse de l'état civil

21.06.2022

### Documents à soumettre

- jugement de divorce (declaração de julgamento do divorcio) avec la mention de l'entrée en force, délivré par le tribunal compétent  
En cas de divorce à l'amiable : présentation de la déclaration notariée au lieu du jugement de divorce
- acte de mariage avec mention de la dissolution du mariage (certidão de casamento), délivré par l'office d'état civil (Conservatórias dos Registos)
- document réglant l'autorité parentale des éventuels enfants communs, si celle-ci n'est pas indiquée dans l'acte de divorce
- copies passeports des divorcés
- lieu de résidence au moment du divorce et adresse actuelle des divorcés

Les documents doivent être des originaux et datés de moins de six mois. Ils sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

### Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être traduits.

### Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés avec l'apostille avant d'être remis à la représentation suisse:

*Obtention de l'apostille sur l'île Santiago :*

Ministerio dos Negocios Estrangeiros e Comunidades  
Achada Santo Antonio  
Praia, Cabo Verde

*Obtention de l'apostille sur les autres îles:*

Ministério dos Justicia compétent

Les extraits des registres électroniques de l'état civil pouvant être vérifiés en ligne n'ont pas besoin d'une autre légalisation.

## Emoluments

L'inscription du divorce dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

## Obtention de documents et procédure

L'obtention de documents par des proches ou des tiers munis d'une procuration est possible. Les documents peuvent aussi être commandés en ligne :

<https://portondinosilhas.gov.cv>

<https://portondinosilhas.gov.cv/portonprd/porton.portoncv?p=C8A8A6B0A5C4AAB9CDA7C9C48D9A8CC4>

L'Ambassade légalise les actes d'état civil et les transmet aux autorités cantonales compétentes. L'enregistrement dans le registre d'état civil suisse peut durer jusqu'à deux mois.

Le dépôt de dossiers à l'ambassade n'est possible que sur rendez-vous pris au préalable par téléphone ou par e-mail. Les dossiers incomplets ne sont pas acceptés. Pour compléter un dossier, il est impératif de prendre un nouveau rendez-vous.

Ambassade de Suisse au Sénégal  
Rue René N'Diaye / angle Rue Seydou Nourou Tall  
BP 1772  
15800 Dakar, Sénégal  
Tél. +221 33 823 05 90  
[dakar@eda.admin.ch](mailto:dakar@eda.admin.ch)  
[www.eda.admin.ch/dakar](http://www.eda.admin.ch/dakar)